

ABONNEMENT
Payable d'avance, par an... \$3.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

LE CANADA
JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES
Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.08
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 3 avril 1884

QUESTIONS DU JOUR

Le bruit court que l'honorable juge Taschereau, de la cour Suprême, en ce moment aux Bermudes, aurait offert sa démission, et que M. Bossé serait appelé à le remplacer. On dit aussi que sir Leonard Tilley, qui souffre beaucoup de la diabète, aurait exprimé son intention de donner sa démission comme ministre des Finances, et que M. Thomas White, de la Gazette de Montréal serait appelé à le remplacer.

La poursuite de la compagnie Canadian Shipping contre le Free Press d'Ottawa s'est terminée par l'acquiescement de ce dernier. Il a été prouvé au cours du procès que les passagers d'entrepont à bord du steamer Nipigon étaient loin d'avoir tout le confort nécessaire. L'honorable juge Papineau s'est prononcé en faveur de la liberté pour la presse. Il a prétendu qu'on devait lui laisser latitude pour dénoncer ce qui était contre l'intérêt public en général. La division du jury était de neuf en faveur du Free Press et trois en faveur de la compagnie.

On mentionne déjà plusieurs noms comme futurs candidats à Mégantic, pour remplacer M. Fréchette, dont l'appel en cour Suprême a été rejeté. L'honorable M. Joly sera peut-être le candidat libéral, et M. François Langelier le remplacerait à Lotbinière dans la législature provinciale. Nous avons entendu mentionner le nom de M. Irvine comme candidat conservateur. Nous ne savons pas jusqu'à quel point cette nouvelle est vraie, ni ce que le parti conservateur consulté au sujet de cette candidature dira, car M. Irvine est loin d'avoir été un ami fidèle, croyons-nous, de notre parti dans le passé. Il serait facile de trouver dans le comté de Mégantic un candidat franchement conservateur et assez populaire pour mener le parti à la victoire. L'exemple de M. Fréchette est là pour le prouver.

LA QUESTION CHINOISE

La Chambre a discuté de nouveau la question chinoise à la séance d'hier. Les Colomblins, naturellement, sont en faveur de l'expulsion totale des Chinois de la Colombie. Ils apportent plusieurs raisons pour appuyer leur demande. Les Chinois, disent-ils, travaillent à des prix tellement bas qu'ils empêchent les habitants du pays d'avoir de l'ouvrage. Ils sont de plus d'une immoralité révoltante, et, après avoir vécu quelques années et gagné un petit pécule dans le Canada, ils s'en retournent dans leur pays sans profit pour nous. Les Colomblins prétendent que l'invasion chinoise est pire qu'une peste pour eux. Ils demandent qu'on leur envoie des Irlandais, des Canadiens, des Écossais, enfin toute autre immigration qui plaira au gouvernement de leur envoyer, parce que ces gens-là s'établiraient dans le pays; mais qu'on les délivre des Chinois. L'appel des Colomblins à la Chambre des communes sur ce sujet a été très tou-

chant. Il paraît que depuis deux ans, les navires ont débarqué dans la Colombie plus de 12,000 Chinois. Sir John A. Macdonald a résumé la discussion à laquelle avaient pris part plusieurs députés. Il a admis les raisons invoquées par la Colombie, mais il s'est demandé et il a demandé à la Chambre s'il serait sage et prudent dans les circonstances actuelles, de décréter l'expulsion complète des Chinois de la Colombie anglaise.

Il faudrait d'abord connaître exactement la position de l'Angleterre dans ses traités avec la Chine, et ne faire aucune législation qui viendrait en contradiction avec ces traités. Il y a en outre à sauvegarder des questions d'intérêt plus immédiat pour le Canada. Nous avons construit le chemin de fer du Pacifique en vue d'obtenir le commerce de la Chine, et il est probable qu'avant longtemps une ligne de steamers sera établie entre Hong Kong et la Colombie. L'expulsion des Chinois de la Colombie aurait peut-être pour effet de faire manquer complètement le projet et faire un grand tort au commerce que le Canada attend pour le futur de ce côté-là.

La construction du Pacifique dans la Colombie n'est pas encore terminée et il est probable que les contrats n'auraient pu être accordés à des conditions aussi favorables si les entrepreneurs n'avaient eu en vue de se servir des Chinois pour faire construire le chemin.

Sir John a terminé son discours en disant qu'une commission spéciale s'occuperait pendant la vacance à rechercher quels seront les meilleurs moyens à prendre pour donner satisfaction aux Colomblins et ne pas nuire aux intérêts généraux du Canada.

En conséquence la proposition d'expulsion de M. Shakespeare n'a pas été adoptée dans son intégrité.

L'ADRESSE DE CONDOLÉANCE

Voici l'adresse qui a été adoptée par le Sénat, hier, et par la chambre des communes aujourd'hui, au sujet de la mort du prince Leopold.

A Sa Très Excellente Majesté la Reine:

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,
Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, approchons humblement de Votre Majesté, en renouvelant l'assurance de notre attachement à la personne et au gouvernement de Votre Majesté.

La nouvelle du malheur qu'Elle vient encore d'éprouver, par la mort prématurée et soudaine de Son Altesse Royale le duc d'Albany, a touché jusqu'au fond du cœur les sujets de Votre Majesté dans cette partie de son Empire. En leur nom comme au nôtre, nous vous offrons humblement l'expression de notre respectueuse et vive sympathie.

Votre illustre fils avait passé quelque temps en Canada, pendant la résidence dans ce pays du marquis de Lorne et de Son Altesse Royale la princesse Louise. Notre attention avait été par là naturellement attirée sur la haute position que, si jeune encore, il avait conquise dans le monde des lettres et des sciences et nous comptions avec confiance et espoir, voir s'accroître l'utilité d'une carrière commencée avec tant de distinction.

Les afflictions de Votre Majesté ont été en vérité nombreuses et cruelles; l'intérêt qu'Elle a si souvent et gracieusement pris aux infortunes de ses sujets des classes humbles comme des classes élevées, rend plus intense le sentiment qui nous fait compatir à ses propres malheurs. Les douleurs de Votre Majesté, nous le disons avec le res-

pect de sujets dévoués, sont aussi les nôtres.
Nous prions le Dieu de consolation de reconforter Votre Majesté et de Vous conserver longtemps à l'affection de Votre peuple.

ECHOS DU PARLEMENT

Il n'est pas probable que le bill concernant les manufactures soit passé pendant la présente session.

En réponse à M. Blake, sir John a de nouveau déclaré que les résolutions concernant les octrois pour chemins de fer seraient soumises à la chambre cette semaine.

Sir John donne avis que la chambre siégera samedi prochain. Le bruit court, cependant, et paraît se confirmer, que la session ne pourra pas se terminer avant le 25 avril.

Le sénat a adopté, hier, une adresse de condoléance à sa majesté la Reine Victoria, à l'occasion de la mort du prince Leopold. Cette adresse a été adoptée cette après-midi par la Chambre des Communes.

En réponse à M. Desjardins, sir Charles Tupper dit que lors qu'il sera évident que la sûreté publique demandera de forcer les compagnies de chemin de fer de faire disparaître les passages à niveau traversant les chemins ou les rues conduisant aux grands centres de population, dans leurs environs ou dans leurs limites, le gouvernement sera disposé à apporter un amendement à l'acte des chemins de fer en ce sens.

M. Davies a présenté une série de résolutions concernant le droit qu'a la province de l'île du Prince-Edouard de recevoir, pour les privilèges concédés aux Américains par cette province avant son entrée dans la Confédération, une part raisonnable de l'indemnité payée à la Grande-Bretagne et proportionnée à la somme accordée pour les privilèges concédés par la Confédération telle que constituée à l'époque de la ratification du Traité de Washington.

Il s'en est suivi un débat auquel ont pris part tous les députés de l'île du Prince-Edouard. Le débat a été ajourné.

L'augmentation de salaire accordée aux sténographes des Communes a produit une demande du même genre de la part des deux sténographes du Sénat, MM. Holland. Ceux-ci reçoivent actuellement, par contrat, \$4,500 pour leur travail et la publication à leurs frais de 700 exemplaires des Débats pendant la session et de 500 volumes reliés pour distribution après la session. De sorte qu'il ne leur reste, paraît-il, qu'un salaire de \$1000 pour leur peine. Ils demandent aujourd'hui qu'à l'avenir leur position soit rendue permanente et que le Sénat leur accorde \$8,000 pour le même travail et publication, ou, si le Sénat veut leur enlever l'obligation de fournir l'impression, le papier et la reliure, ils consentiront à dédire \$2,000, de sorte qu'il leur restera chacun \$3,000 pour leur travail de sténographie et transcription de leurs notes. Nul doute que quantité de bons sténographes au Canada et aux États-Unis se contenteraient de moins que cela pour le même ouvrage.

B. G. Theatre a 10 cts

INSTITUT CANADIEN
LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES
LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE.
Changement de programme toutes les semaines.
REPRÉSENTATION:
Dans l'après-midi à 2.30 hrs. EXCEPTÉ LES LUNDIS
Le soir à 8 heures.
Admission, 10 C. nts.
Sièges réservés, 10 Cts. extra.
30 nov.

ARROSAGE DES RUES

Le comité de l'aqueduc a recommandé au Conseil d'adopter les arrangements pour l'année courante.
1. Que le prix payé pour l'arrosage des rues n'excède pas la somme de cinq cents par pied de front.
2. Que les rues suivantes seront définies par règlement municipal comme étant les rues et sections sur lesquelles l'arrosage se fera, à moins que la majorité des contribuables ne présentent à l'encontre des pétitions au greffier de la cité, d'ici au Mardi 15 Avril 1884.
Rue Wellington—Du pont Dufferin à la rue Commissionner.
Rue Queen West—de la rue Wellington à la rue Broad.
Rue Duke—de la rue Queen à la rue Bridge.
Rue Broad—de l'Aqueduc au pont suspendu.
Rue Middle—de la rue Bridge à la rue River.
Rue Sparks—du pont des Sapeurs à la rue Lyon.
Rue Maria—de la rue Elgin à la rue Bank.
Rue Elgin—de la rue Wellington à la rue Lisgar.
Rue Metcalfe—de la rue Wellington à la rue Maria.
Rue O'Connor—de la rue Wellington à la rue Maria.
Rue Bank—de la rue Victoria à la rue Maria.
Rue Lyon—de la rue Wellington à la rue Albert.
Rue Albert—de la rue Bay à la rue Concession.
Rue Rideau—du Canal Rideau à la rue King.
Rue Mosgrove—de la rue Rideau à la rue George.
Rue George—de la rue Sussex à la rue William.
Rue Cumberland—de la rue Rideau à la rue York.
Rue Sussex—de la rue Rideau à la rue Dalhousie.
Rue York—de la rue Sussex à la rue Dalhousie.
Rue Nicholas—de la rue Rideau au lot No. 6, côté Est, Sud de la rue Waller.
Rue Daly—de la rue Nicholas à la rue Cobourg.
Rue Théodore—du Canal Rideau à la rue Waller.
Au cas où il serait nécessaire de faire arroser une plus grande étendue que celle indiquée ci-haut, une pétition signée et par la majorité des contribuables de la partie qui désire obtenir l'arrosage, devra être présentée au greffier de la cité avant le 15 Avril à midi, demandant que l'arrosage soit fait, vu qu'aucun arrosage ne sera fait cette année, à moins que des pétitions pour ou à l'encontre ne soit présentées.
Par ordre du comité de l'Aqueduc.
ROBERT SURTEES,
Ingénieur de la cité.
Ottawa, 21 Mars 1884 6 ins-2 f. s.

VOITURES POUR ENFANTS

Cages pour Oiseaux
E. G. LAVERDURE
No. 96 Rue RIDEAU.

FUMEZ LES CIGARES CABLE

ET EL PADRE
MANUFACTURÉS PAR
S. DAVIS & FILS
MONTREAL.

AVIS aux PROPRIÉTAIRES

BUVEITES ET MAGASINS DE LIQUEURS.
Toutes personnes désirant obtenir une licence de buvette ou de magasin en conformité de l'acte des licences d'Ontario, pour l'année commençant le 1er Janvier prochain, sont par le présent averties que telles demandes doivent être présentées à l'inspecteur d'ici au 1er Avril prochain.
Des formulaires de requêtes peuvent être obtenues en s'adressant chez l'inspecteur à son bureau, Hôtel de ville. Heures de bureaux: de dix heures du matin jusqu'à midi et de 2 à 4 heures de l'après-midi.
JOHN O'REILLY,
Inspecteur des licences.
Ottawa, 17 mars, 1884. 2 s. 3 déc. 1 jan.

ROBES DE BUFFLES!

Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encan de M. TACKBERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.
Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de loup-cervier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.
Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas.
J. B. TACKBERRY,
Encanteur.

GRAND Magasin de Meubles

L. GRAYTON,
Entrepreneur Meublier, Menuisier,
No. 530, Rue SUSSEX, Ottawa.
M. GRAYTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit.
Construction et réparation de Maisons
Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger.
Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à
DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.
1er Oct. 1883

AVIS

AVIS est par le présent donné qu'en vertu de l'article 34, du chapitre 107, des Statuts Révisés d'Ontario, tous les créanciers et autres personnes ayant des réclamations contre la succession de feu J. Fabien Gingras, en son vivant du village d'Archville, dans le comté de Carleton, Traducteur français à la Chambre des Communes, de délé, ou vers le sixième jour de Février, A. D., 1884, devront transmettre à M. A. Gobeil du ministère des Travaux publics à Ottawa, le ou avant le quinzième jour d'avril prochain, un état indiquant leurs noms et adresses, avec le détail complet et la preuve de leurs réclamations, et que après le dit quinzième jour d'avril prochain, les exécuteurs soussignés procéderont à l'administration de la succession du dit feu J. Fabien Gingras, et à en distribuer l'actif à ceux qui y ont droit en ne prenant en considération que les réclamations dont ils auront alors reçu avis, et que les dits Exécuteurs ne seront pas responsables pour le tout ou partie de l'actif de la dite succession envers aucune personne qui ne leur auront pas donné avis de leurs réclamations lors de la dite distribution.
Daté à Ottawa, ce 15 mars, A. D., 1884
PHILOMÈNE GINGRAS,
T. G. COURSOLES,
A. GOBEIL.
Exécuteurs testamentaires de feu J. F. Gingras. 4 ins 1 fs

MACHINES A COUDRE

Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des
MEILLEURES FABRIQUES
et aux conditions les plus avantageuses, comprenant pour usage de vestique:
Royal, Wilson, Sewing, West, Wanser, New Sewing, White, Wheeler et Wilson.
(Machines à Coudre pour fabrication)
Wanser D et F.
Singer de Wilson No. 2.
Machines de Pearson pour coudre avec le fil creux et avec le bras droit.
Machines de Jones à rapiéçer pour les fabricants de chaussures.
R. W. MARTIN
36, Rue Rideau.
1er Fév. 1884

Aux Inventeurs

J. Coursolle & Cie.,
Soliciteurs de Brevets d'Invention.
Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois
Agences et Correspondants aux États-Unis, en Angleterre et en France.
J. COURSOLE & Cie.,
CHAMBRE VICTORIA,
Vis-à-vis le bureau des brevets,
OTTAWA, Ont.
B. P.—Belle 65,
24 Fév. 1883